

MAIRIE DE MONT

ARANCE-GOUZE-LENDRESSE (Communes fusionnées)

12-04-2017-15

Date de convocation le 07/04/2017

Nombre de conseillers en exercice : 14 Présents : 11 Procuration : 2 Votants : 13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 12 avril 2017

Le douze avril deux mil dix sept à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Mmes BAZIARD, ETCHART, LOQUET, PALIS, PÉAN, et ainsi que MM.CAMDESSUS, CLAVÉ, DUCOS-DUCQ, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA, et SALLEFRANQUE.

Pouvoirs : Mme POLHER a donné pouvoir à M. CLAVÉ

Mr HILLOOU a donné pouvoir à M. LETARGUA

Absente: Mme BERT

Secrétaire de séance élue : M. BAZIARD

OBJET: VOTE DES SUBVENTIONS 2017

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de déterminer, comme chaque année, le montant des différentes subventions qui seront versées aux associations, étant entendu que pour 2017 les subventions aux associations versées par avant par le CCAS sont réintégrées dans le budget communal.

	Subventions 2016	Subventions 2017
ASS SPORTS ET LOISIRS CCLO	2 630,00 €	1 770,00 €
COMITE DES LOISIRS	15 000,00 €	12 500,00 €
CLUB TOUSTEM YOUENS	2 500,00 €	2 500,00 €
FOYER RURAL	18 100,00 €	18 000,00 €
FOYER RURAL SUBVENTION EXCEPTIONELLE SECTION SQUASH	615,00 €	1 000,00 €
FOYER RURAL SUBVENTION EXCEPTIONELLE SECTION PELOTE	8 420,00 €	11 000,00 €
FRANCS TIREURS DE MONT	5 000,00 €	5 000,00 €
ASSOCIATION DE PREVENTION ROUTIERE COMITE PYRENEES ATLANTIQUES	200,00 €	200,00€
MEDAILLES MILITAIRES	200,00 €	200,00 €
FNACA	200,00 €	200,00 €
AMICALE ANCIEN COMBATTANTS	2 100,00 €	2 100,00 €
LOISIR SOLIDARITE RETRAITES 64	500,00 €	500,00€
PECHE APPMA DES BAISES	200,00 €	200,00 €
SOCIETE INTERCOMMUNALE DE CHASSE	2 500,00 €	2 500,00 €
COMICE AGRICOLE (allente Ede)	800,00 €	800,00€
JSCG UNION SPORTIVE CASTETIS GOUZE	7 600,00 €	
ASS MAISON FAMILIALE RURALE INSTITUT RURAL DE MONT (En ittente demande)	1 500,00 €	7 100,00 €
/IVRE ENSEMBLE	500,00 €	1 500,00 €
MÉMOIRE DU CANTON DE LAGOR		500,00€
SOUS TOTAL	800,00 € 69 365.00 €	800,00 € 68 370.00 €

ANCIENNEMENT CCAS et AUTRES	Subventions 2016	Subventions 2017
A TOUT SERVICE	- €	800,00€
AFM TELETHON	400,00 €	400,00€
ALLIANCE 64	400,00 €	400,00€
ASSOCIATION SCLEROSE EN PLAQUES	200,00€	200,00€
ASSOCIATION LO CALEI	1 000,00 €	1 000,00 €
LES RESTOS DU CŒUR MOURENX	1 000,00 €	1 000,00 €
SECOURS CATHOLIQUE PAYS DE L'ADOUR	400,00€	400,00 €
CCFD TERRE SOLIDAIRE	400,00€	400,00€
ASSOCIATION DES PARALYSES DE France	200,00€	200,00€
Association d'Aide au Maintien à domicile des personnes âgées SSIAD CLUB TOUSTEM YOUENS VOYAGE BORDEAUX (Subvention	1 700,00 €	1 700,00 €
complémentaire)	- €	1 300,00 €
ADMR Lagor Comité Départemental des Pyrénées Atlantiques contre le cancer (Attente demande)	500,00 € 300,00 €	500,00 € 300,00 €
Association Sportive et culturelle Pau Béarn Handisport (En attente demande)	200,00 €	200,00 €
Croix rouge Française ORTHEZ	500,00 €	500,00€
Les Clowns Stéthoscopes (En attente demande)	300,00 €	300,00€
France Alzeihmer PA (En attente demande)	600,00€	600,00€
Association Perce Neige (En attente demande)	200,00 €	200,00€
Association main dans la Main avec l'Afrique (En attente demande)	300,00 €	300,00 €
Association des donneurs d'organes de Monein (En attente demande)	200,00€	200,00 €
Association Aide au Zanskar (En attente demande)	300,00 €	300,00 €
Institut Bergonié (En attente demande)	400,00€	400,00 €
Association Sport Artisienne Section Football	0,00 €	150,00 €
Association Demain Ensemble (En attente demande)	1 000,00 €	1 000,00 €
Sous TOTAL	10 500,00 €	12 750,00 €

TOTAL OFNEDAL		
TOTAL GENERAL	79 865,00 €	81 120.00 €
	/9 000.UU E	81 170 UD #

L'attribution à la MFR est soumise au dépôt d'une demande de subvention.

Mme LOQUET et M. LETARGUA et SALLEFRANQUE pour le Foyer Rural, M. CLAVE pour l'USCG, en qualité de membres du conseil d'administration de ces associations sortent de la salle au moment de l'examen de la subvention et ne participent pas au vote de cette même subvention (Foyer Rural 10 voix- USCG 11 voix).

Le Conseil municipal approuve le reste des subventions telles qu'inscrit dans le tableau ci-dessus à l'unanimité (13 voix).

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques